

## CT DO DU 25 JANVIER 2018

### Mention Restreinte d'Unité (MRU)

Les assistants de subdivision et les experts opérationnels titulaires de la mention totale d'unité du centre peuvent, s'ils le souhaitent, choisir d'exercer une mention restreinte d'unité qui comporte un nombre limité de secteurs ou positions de travail.

De façon dérogatoire, un agent nommé sur un poste de chargé de projet ou de chargé d'affaires ayant exercé une mention totale d'unité pendant au moins 6 ans, et exerçant la mention d'unité de l'organisme depuis au moins 3 ans peut, s'il le souhaite et si l'exercice de mention est prévu dans ses fonctions, exercer une mention restreinte d'unité.

La MRU n'est possible que dans les CRNA et certaines approches désignées où un nombre restreint de secteurs a été défini.

Les contraintes s'appliquant à la MRU sont les mêmes qu'une mention classique mis à part le volume d'heures annuel de contrôle qui est de 100h. Le nombre annuel de vacances nécessaires s'établit à 35.

La MRU permet ainsi à certains contrôleurs hors salle, désireux de maintenir une licence, de libérer un maximum de temps pour leur fonction ou projet sur lequel ils travaillent.

**Vote** : Pour : FO-SNCTA - Abstention : UNSA - Contre : CGT

### Evolution de l'organisation DO

**Réorganisation du secrétariat général des SNA RP** : l'avis du CT DO est sollicité quant à la création d'une subdivision marché au sein du SG des SNA RP. Cette proposition avait reçu un avis favorable à l'unanimité lors du CT SNA-RP du 14 novembre 2017.

**Vote** : Pour : FO-UNSA-CGT - Abstention : SNCTA

**Evolution de l'organisation de la logistique** : afin de répondre aux besoins de la DSNA et de la DSAC en termes de logistique, le protocole prévoyait une mutualisation à l'échelle nationale.

Concrètement, cela se traduit par la création d'une Entité Régionale Commune Logistique qui sera rattachée à la DSNA. Ce transfert s'accompagne d'un élargissement des prérogatives de ces services, les tâches logistiques de certains sites hors-siège seront confiées à cette équipe régionale logistique, alors que c'était les chefs CA ou chefs de maintenance qui pouvaient auparavant effectuer ces tâches.

**FO sera vigilant à ce que les effectifs soient en adéquation avec l'ensemble des tâches demandées. Les travaux du GT 22 Logistique continueront dans les prochains mois.**

**Vote** : Pour : FO - Abstention : SNCTA-UNSA-CGT

### Evolution des BO de Cannes, Nîmes et Perpignan

**Cannes** : lors du dernier CT DO, les OS avaient refusé l'évolution du BO proposé pour Cannes suite à la mise en place d'une fréquence dédiée à quai du Large pour accompagner le projet DAT. La DO est revenue avec un projet modifié prenant mieux en compte les contraintes et les spécificités de ce site qui connaît des évolutions notables en termes de trafic et de systèmes. **Néanmoins, FO restera extrêmement vigilant quant à l'alimentation du site ainsi qu'aux difficultés de construction du tour de service dans ce nouveau contexte.**

**Vote** : Abstention : FO-SNCTA-UNSA-CGT

**Nîmes** : Afin de prendre en compte les nouvelles contraintes horaires imposées par l'arrivée de la sécurité civile, le BO de Nîmes devait être révisé. L'été 2017, particulièrement significatif en termes de feux de forêts, a montré l'importance

d'avoir à Nîmes les effectifs nécessaires. Un consensus local avait été trouvé autour d'un BO de 10 avec une alimentation à 11. Cette solution temporaire qui permettait d'avoir un effectif suffisant et d'attendre un retour de deux saisons feu était portée par les personnels et par FO. Lors de ce CT, certaines OS ont joué la surenchère, jeu dans lequel la DO n'a pas voulu entrer, en préférant ne pas mettre au vote le BO, tout en garantissant l'alimentation à 11.

**FO regrette cette décision qui fragilise un peu plus Nîmes, son BO restant officiellement à 9. FO défendra les intérêts des personnels et du site lors du prochain GS32h du 15 février en s'assurant d'une alimentation correcte, notamment par le biais de ressources dites sûres.**



**Perpignan** : lors du GS32h de l'été 2017, FO avait demandé une étude de révision de BO pour Perpignan car celui calculé après le reclassement ne correspondait plus aux nouvelles amplitudes horaires imposées par l'évolution du trafic actuel et la nécessité d'armer deux positions le midi. **C'est donc dans le cadre de ce mandat que la DO a proposé un nouveau BO à 10, ce qu'approuve FO.**

**Vote** : Pour : FO-SNCTA-UNSA - Abstention : CGT

Lors de l'étude de révision du BO, il a été identifié la nécessité de mettre en place une fréquence sol à Perpignan. Le matériel étant déjà présent, une expérimentation va être lancée.

Afin qu'elle se fasse dans les meilleures conditions, FO s'assurera lors du prochain GS32h d'un effectif suffisant pour cette expérimentation et demandera une ressource supplémentaire.

## Organisme de Melun Seine

Il est proposé de rattacher l'organisme de Melun-Seine à l'organisme Orly-AG au sein des SNA-RP afin de « renforcer et pérenniser les synergies identifiées des organisme adjacents de la région parisienne ».

Ce transfert, dans les cartons depuis quelques années, est la concrétisation de mutualisations qui existent elles aussi depuis plusieurs années. C'est le cas dans le domaine de la maintenance ou de l'instruction par exemple.

Néanmoins ce transfert ne peut se faire sans impact sur les services de l'organisme Orly-AG, en particulier sur la sub instruction déjà sous dimensionnée. Il est donc nécessaire de renforcer cette sub. C'est pourquoi, **FO a demandé et obtenu l'ouverture d'un poste supplémentaire.** C'est un premier pas vers une sub qui devra avoir l'effectif nécessaire pour assurer toutes ses missions.

**Vote** : Pour FO-SNCTA - Abstention : UNSA - Contre : CGT

## Questions diverses FO

**Prise en compte des extrapolations des jours d'auto information** : une note DO (applicable uniquement dans le SNA Orly-AG) précise que la prise en compte ne se fera que sur les périodes où l'effectif qualifié est strictement inférieur au calcul du BO sans le coefficient k de 1,1. Pour la DO, c'est une façon d'empêcher la solution « trop facile » de la journée en auto-info. **Pour FO cette règle est injustifiée car cela remet en cause le professionnalisme des contrôleurs** et rappelle que les TdS dégradés se font avec l'accord de la direction du SNA !

D'autre part, cette note ne prend pas en compte les journées d'auto information contraintes pour des raisons matérielles, maladies, stages etc... d'autant plus difficiles à gérer que le BO est faible !

**Calcul du BO lors du passage de groupe de F en G** : lors d'un reclassement d'un groupe F en G, la DO applique un nombre d'heures de contrôle (temps de prise de micro) de 1343h au lieu de 1142h par agent, ce qui a pour conséquence systématique la révision à la baisse du BO. **FO considère que cette méthode n'est pas conforme à l'article 13 de l'arrêté du 19 novembre 2002 car elle ne permet pas de prendre en**

**compte les pauses de 13% réglementaires pour les agents sur les terrains de groupe G !** La DO oppose à cela les conclusions d'un certain GT « temps de pauses » qui aurait été dans ce sens... il y a bien longtemps et qui permet surtout de ne pas recalculer les BO des terrains reclassés récemment !

**Instruction DGAC/DNA N°2003/ADH0002 relative aux règles de fonctionnement des organismes de contrôle des listes 5 et 6** : le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 2 de cette instruction permettrait de programmer 4 vacations par semaine, de façon consécutive et ce sur toute la période de charge. Pour la DO, cela permet d'établir des TdS théoriques lors de calcul de BO avec moins d'agents et donc un BO minimisé ! Cela s'applique sur les terrains saisonniers comme Figari ou Cannes où la DO estime finalement que les contrôleurs peuvent travailler en période de charge 4 vacations pour 36h par semaine, et ce, pendant plusieurs semaines consécutives !

**FO a dénoncé cette méthode qu'il juge non conforme à l'arrêté du 19 novembre 2002 et surtout à la raison d'être de cet arrêté, à savoir protéger les agents de la fatigue !**

Vos représentants SNNA-FO :

Laurent NOTEBAERT

David PAOLETTI

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

